

Le Sénat vient d'adopter deux propositions de loi importantes concernant les livres et les libraires.

La première « *visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs* », dont la première signataire est Laure Darcos, comprend deux mesures essentielles.

Elle permet tout d'abord (en son article 2) aux collectivités locales d'apporter un financement aux librairies, dans des conditions fixées par décret, en référence explicite aux dispositions relatives au cinéma que j'avais fait voter par le Parlement en 1992 (et qui sont, à nouveau, d'actualité).

Elle a pour objet, en second lieu, d'interdire la vente par correspondance de livres sans que ne soit tarifé un prix de port (c'est l'article 1). On sait que cette capacité est la base d'une concurrence très inéquitable entre les libraires et de grandes entreprises comme Amazon.

Le second texte, également adopté à l'unanimité par le Sénat, s'intitule « *proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique* ». Sa première signataire est Sylvie Robert. Elle vise à donner dans notre corpus législatif toute leur place aux bibliothèques.

Reste maintenant à l'Assemblée Nationale à adopter ces deux excellentes et nécessaires propositions de loi.

Jean-Pierre Sueur

>> Lire les interventions

- De Laure Darcos le [8 juin](#)
- De Sylvie Robert le [8 juin](#) et le [9 juin](#)

>> Lire aussi (textes adoptés par le Sénat) :

- [La proposition de loi visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs](#)
- [La proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique](#)